



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0307

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Dispositif de propreté globale - Quartier de la Duchère - Conventions avec la Ville de Lyon et les propriétaires privés pour la période 2017-2020 - Approbation d'avenants de prolongation

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Présidente : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0307**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Dispositif de propreté globale - Quartier de la Duchère - Conventions avec la Ville de Lyon et les propriétaires privés pour la période 2017-2020 - Approbation d'avenants de prolongation**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la démarche de gestion urbaine de proximité, inscrite au cœur des enjeux du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise, qui intègre le grand projet de ville Duchère (GPV), la Communauté urbaine de Lyon devenue Métropole de Lyon assure, depuis 2004, le nettoyage global des espaces publics ou ouverts au public, quelle que soit leur domanialité, sur le quartier de la Duchère, situé dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon.

La Métropole et la Ville de Lyon ont ainsi mis en place des prestations globales de nettoyage visant à favoriser la réactivité, l'adaptabilité et la globalité des interventions de nettoyage.

Depuis 2004, ce dispositif contribue à une qualité du cadre de vie satisfaisante sur l'ensemble des espaces publics et des espaces privés ouverts au public : les habitants du quartier de la Duchère ont ainsi exprimé leur satisfaction sur l'état de propreté des espaces.

Ce dispositif implique la gestion par la Métropole des espaces privés ouverts au public et appartenant aux bailleurs et aux copropriétés privés d'une part et la gestion des espaces publics relevant de la compétence de la Ville d'autre part.

La prestation de nettoyage est actuellement confiée par la Métropole à un prestataire dans le cadre d'un marché public arrivant à échéance au 30 avril 2021. Une procédure d'appel d'offres est en cours pour l'attribution d'un nouveau marché de prestations de nettoyage à compter du 1^{er} mai 2021.

I - Prolongation des conventions relatives à la gestion des espaces privés ouverts au public

Ce dispositif a fait l'objet de conventions avec les propriétaires des espaces privés ouverts au public pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} mars 2017, soit jusqu'au 28 février 2021.

Afin de garantir la continuité du dispositif jusqu'au terme du marché public en cours, les conventions doivent être prolongées de 2 mois, soit jusqu'au 30 avril 2021.

Conformément aux dispositions des conventions, l'exécution de la mission par la Métropole est conditionnée au maintien de l'ouverture des espaces au public. Si, pendant la durée de la convention, le propriétaire décide de fermer les espaces conventionnés, la convention sera résiliée de plein droit.

Pour la période de prolongation, la participation financière des propriétaires d'espaces privés ouverts au public est révisée par l'application d'un taux de 1,2 % sur la base du montant 2020. Son montant est calculé prorata temporis pour une durée de 2 mois :

Propriétaire	Participation financière 2021 pour l'année complète (en € TTC)	Participation financière prorata temporis pour 2 mois (en € TTC)
Alliade habitat	7 397,57	1 232,93
Simply Market (ATAC SAS)	1 080,30	180,05
Grand Lyon habitat	29 631,42	4 938,57
Régie Rosier Modica	1 577,81	262,97
SACVL	30 964,47	5 160,74
Equature - Les Erables Sud	3 544,41	590,73
Lyon Métropole habitat	8 857,02	1 476,17
Total	83 053,00	13 842,16

II - Prolongation de la convention relative à la gestion des espaces publics relevant de la compétence de la Ville de Lyon

Ce dispositif a également fait l'objet d'une convention avec la Ville de Lyon pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Afin de garantir la continuité du dispositif jusqu'au terme du marché public en cours, la convention doit être prolongée de 4 mois, soit jusqu'au 30 avril 2021.

Pour la période de prolongation, la participation financière de la Ville de Lyon est reconduite sur la base du montant 2020 sans révision, soit 149 043,69 €. Elle est calculée prorata temporis pour une durée de 4 mois, soit 49 681,23 €;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les avenants aux conventions établies entre la Métropole et chacun des propriétaires des espaces privés ouverts au public, à savoir : Alliade habitat, Les Erables Sud, Grand Lyon habitat, Régie Rosier Modica, SACVL, Simply Market et Lyon Métropole habitat, ayant pour objet la prolongation de la durée des conventions initiales jusqu'au 30 avril 2021,

b) - l'avenant à la convention établie entre la Métropole et la Ville de Lyon, ayant pour objet la prolongation de la durée de la convention initiale jusqu'au 30 avril 2021.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - Les recettes de fonctionnement en résultant, soit, 13 842,16 € d'une part et 49 681,23 € d'autre part, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 74 - opération n° 0P24O2582.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.